

AFFAIRE N° 38 - Acquisition par la Commune de St-Denis d'une parcelle de terrain de 800 m² situé à la Bretagne, appartenant aux Consorts d'AMREVILLE ET destinée à recevoir la construction d'un réservoir pour l'adduction d'eau de la Bretagne.

M. REYBELLET : serait d'avis d'attendre le retour de M. CHAFFARDON, ingénieur des Ponts et Chaussées, actuellement en congé, qui connaît très bien l'affaire, et donne lecture de la lettre de M^e THAZARD, Notaire à St-Benoît :

St-Benoît, le 6 Août 1962

A Monsieur le Maire

Saint-Denis

Monsieur le Maire,

Comme suite à la demande de Madame Léon CLAIN, née Myriam d'AMREVILLE, j'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli une copie de la lettre que je vous ai expédiée le 4 Juillet dernier au sujet du réservoir communal de

de la Bretagne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Signé: THAZARD.

St-Benoît, 4 Juillet 1962

Monsieur le Maire,

Sur la demande de Madame Léon CLAIN, née Myriam d'AMREVILLE, demeurant à Sainte-Anne, j'ai l'honneur de vous faire savoir que ma cliente est disposée à céder à la Commune de Saint-Denis, moyennant 1.000. francs le mètre carré, une parcelle de terre de sept cents mètres carrés, située à la Bretagne, sur laquelle il a été construit un réservoir communal.

" Par ailleurs, comme suite à l'entretien qu'elle eut avec Monsieur
" MOY de LACROIX le deux Juillet courant, Madame CLAIN sollicite un dédomma-
" gement de DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS pour le préjudice que lui a fait
" subir la hauteur du réservoir : il était convenu, dit-elle, que l'édifice
" ne devait pas dépasser de plus d'un mètre le niveau du sol, ses dimensions
" actuelles vont constituer une gêne pour les constructions que ladite
" dame doit faire édifier sur le reste de son terrain.

" Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes
" sentiments distingués ./.

M. BOYER : Je connais assez bien cette affaire puisque j'ai participé aux con-
versations avec Mme CLAIN. Il était question que le réservoir ne devait pas ex-
céder 1 mètre au-dessus du sol. En fait, il est actuellement à 2m,50 de hau-
teur.

Ce terrain était réservé à la construction d'une maison. Le prix
offert par M. d'AMBERVILLE au départ était celui pratiqué normalement à la
Bretagne. Mille francs le m² ce n'est pas cher pour une région aussi riche.

M. ROURENIS : Si la Municipalité achète le terrain, je ne vois pas pourquoi
il nous serait imposé une hauteur quelconque de citerne !

M. GALLAND : Je suis d'accord sur ce qui a été dit par notre Collègue BOYER .

Le Maire : La proposition de M. REYDELLET est de renvoyer l'affaire jusqu'au
retour de M. CHAFFARDON . Je demande au Conseil Municipal de se prononcer sur
la proposition de M. REYDELLET.

Tous les Conseillers donnent leur accord sur cette proposition, à
l'exception de M. GALLAND qui s'est abstenu .

X

X

X